

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2025.01.22.007

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, dans la grande salle de réunion de l'Espace France Services à Blaye, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Date de la convocation : 16/01/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel BELIS (CdC de Blaye)

Nombre de membres présents : 20

CdC de Blaye (13) :

Titulaires : Baldès D. (avec pouvoir de M. Hervé Gayrard) – Zorrilla X. – Belis JM. – Rodriguez R. – Picq M. – Robin S. – Duez JP. – Besson D. – Collard X. – Séraffon JM.

Suppléants : Laé G. – Gadrat C. – Carreau G.

CdC de l'Estuaire (7) :

Titulaires : Caritan P. – Héraud L. – Laisné JJ. – Rigal JM. – Terrance J. – Gandré A.

Suppléant : Poty M.

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	20
Nombre de pouvoirs	1

Nombre de votes exprimés	21
Votes : Pour	21
Votes : Contre	0
Abstention	0

RAPPORT N°7 - FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025 (D. BALDÈS)

Monsieur le Président propose le Budget Primitif 2025 suivant :

Section	Montant de crédits proposé
Fonctionnement	
Dépenses	214 200,45 €
Recettes	214 200,45 €
Investissement	
Dépenses	79 250,00 €
Recettes	179 625,06 €

Pour le détail, les documents sont joints en annexe.

Il est proposé au Comité syndical de voter le Budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres. En raison de l'amortissement des dépenses réalisées pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, la section d'investissement est en suréquilibre.

Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après discussion, à l'unanimité :

- **Adopte** le Budget Primitif 2025 joint en annexe, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1,
- **Autorise** Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision et à signer tous les documents constituant le Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Jean-Michel BELIS



LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL



Denis BALDÈS